

# **PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (2023-2029)**

***Agglomération de La Rochelle***

---

**Contribution d'Europe  
écologie Les Verts**



# Sommaire

---

<b>Edito</b>	<b>1</b>
<b>Un diagnostic détaillé, effrayant alors que certaines données sont sous-évaluées</b>	<b>2</b>
<b>CLIMAT : UN DIAGNOSTIC DÉTAILLÉ, QUI MONTRE L'AMPLEUR DU DÉFI À RELEVER POUR NOTRE TERRITOIRE</b>	<b>2</b>
<b>AIR : BEAUCOUP D'ÉTUDES VOLONTAIREMENT EXCLUES DU DIAGNOSTIC</b>	<b>3</b>
<b>ENERGIE : DES BESOINS D'ÉNERGIE SOUS-ÉVALUÉS</b>	<b>4</b>
<b>Un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) qui ne permettra pas d'atteindre les objectifs qu'il se fixe</b>	<b>6</b>
<b>UN PLAN CONSTRUIT SANS LE TERRITOIRE ET SANS BUDGET LISIBLE</b>	<b>6</b>
<b>Un plan construit sans le territoire</b>	<b>6</b>
<b>Un plan construit sans budget lisible</b>	<b>7</b>
<b>CLIMAT : DES OBJECTIFS AMBITIEUX... POUR APRÈS 2030 ET SANS MESURE D'ENVERGURE</b>	<b>8</b>
<b>Sur la réduction des émissions envisagée</b>	<b>8</b>
<b>Une séquestration carbone surestimée</b>	<b>9</b>
<b>AIR : DES MESURES TRÈS LIMITÉES ET DÉJÀ INEFFICACES</b>	<b>10</b>
<b>ENERGIE : OBJECTIFS DE RÉDUCTION NÉCESSAIRES MAIS INTENABLES, OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DES ENR SOUS-ÉVALUÉS ET PLAN MAL STRUCTURÉ</b>	<b>12</b>
<b>Sur l'objectif de réduction</b>	<b>12</b>
<b>Sur l'objectif de développement des EnR</b>	<b>15</b>
<b>Sources</b>	<b>18</b>

Le territoire rochelais a longtemps été une vitrine écologique, théâtre de nombreuses initiatives visant la réduction de son empreinte carbone et sa consommation énergétique. Ce volontarisme est à mettre en relation avec une forte vulnérabilité au dérèglement climatique, la raréfaction de la ressource en eau et la montée des eaux pouvant impacter durablement le pouvoir de vivre des habitants, le rayonnement, les paysages et l'autonomie du territoire. Parce que **notre résilience est particulièrement menacée** par les défis environnementaux et climatiques qui s'annoncent, **le plan climat air énergie territorial (PCAET) se doit d'être particulièrement ambitieux et exemplaire.**

Le document auquel il nous est proposé de contribuer est riche d'enseignements et d'informations. Nous saluons la manière dont le bilan carbone a été réalisé, permettant de prendre en compte une grande partie des émissions importées. **Le bilan dressé tant sur le volet des émissions de gaz à effet de serre, de l'exposition aux pollutions de l'air que sur le volet énergétique est particulièrement alarmant.** Les objectifs à atteindre sont alignés avec les engagements de notre territoire en matière d'émissions carbonées (cf. projet LRTZC), et avec les objectifs nationaux en matière de développement des énergies renouvelables et de qualité de l'air. Ces-derniers devront être revus à la hausse dans le prochain projet de loi de programmation énergie-climat pour s'aligner avec les nouveaux objectifs européens contenus dans le paquet législatif "Fit for 55" et "REDIII". Ainsi, bien que les objectifs locaux de développement des énergies renouvelables semblent déjà ambitieux, ils devront très probablement l'être davantage pour rester alignés avec les objectifs nationaux.

Cependant, **le plan et la stratégie proposée nous semblent en décalage dramatique avec le diagnostic et les objectifs à atteindre.** Certains paramètres ou études déjà portés à notre connaissance ne sont pas pris en compte (ex. croissance démographique, l'étude de la cartographie du risque de cancer sur la zone comptant les 28 communes de l'Agglomération de La Rochelle) ; **l'effort de réflexion sur un modèle alternatif de développement de notre territoire n'a pas été conduit.** Ce plan, plutôt que d'être le socle d'une restructuration de notre modèle économique, social et environnemental, ne propose que des aménagements au fonctionnement existant, sans pouvoir garantir que ces aménagements permettent d'atteindre les objectifs fixés. Et pour cause, ces aménagements sont largement insuffisants pour vraiment réduire nos émissions de carbone, garantir la qualité de l'air et construire une souveraineté énergétique.

# Un diagnostic détaillé, effrayant alors que certaines données sont sous-évaluées

---

## CLIMAT : UN DIAGNOSTIC DÉTAILLÉ, QUI MONTRE L'AMPLEUR DU DÉFI À RELEVÉ POUR NOTRE TERRITOIRE

Le volet climatique du diagnostic du PCAET est particulièrement édifiant. Les habitants de l'agglomération de La Rochelle émettent 2 tonnes CO<sub>2</sub>eq de plus que la moyenne française, soit 11 tonnes CO<sub>2</sub>eq sur la CdA contre 9 tonnes CO<sub>2</sub>eq [1][2] sur le territoire national. Ces émissions très importantes s'expliquent par un fort impact des transports de personnes et de marchandises, et une consommation supérieure à la moyenne, indicateurs qui révèlent l'économie débridée de notre territoire (tourisme, agriculture, alimentation, biens industriels...).

Ce diagnostic est utilisé pour justifier la mise en œuvre de politiques sectorielles qui manquent de cohérence d'ensemble, comme une politique de réduction des consommations d'énergie, une politique de production d'énergies renouvelables, une politique de transports, de mesures en faveur du développement des circuits courts. Cependant, **la gravité du diagnostic n'a pas conduit à un questionnement du modèle de développement du territoire, pourtant particulièrement mis en cause** dans le diagnostic territorial. Dans ces conditions, passer d'une moyenne d'émissions équivalent CO<sub>2</sub> de 11 tonnes à 2 tonnes en 2040 semble **inatteignable sans une remise en question profonde** du modèle économique global du territoire.

Un bémol particulier, fruit d'un défaut de présentation, attribue **très peu d'émissions carbone au secteur agricole**. Alors qu'en France, ce secteur compte pour 19% [3] des émissions de carbone, le diagnostic rochelais lui en attribue à peine 2% et charge le volet alimentaire (21%). Ce choix de présentation malheureux fait peser sur le secteur alimentaire, et donc sur le consommateur, le poids de l'usage d'engrais et de produits phytosanitaires en agriculture intensive, autant pratiquée ici qu'ailleurs, et principaux responsables des émissions de carbone du secteur agricole.

Autre point faible, la croissance démographique ne semble pas avoir été prise en compte dans le diagnostic. Pourtant, l'agglomération rochelaise

revendique et promeut son attractivité. Le plan d'aménagement et de développement durable inscrit le territoire dans une dynamique de croissance démographique de 0,8 %/an. Si cette attractivité est maintenue, la population vivant sur le territoire rochelais pourrait avoir augmenté d'au moins 20 % d'ici 2050. Même avec cette hausse démographique, il faudra tenir les objectifs, à savoir :

- territoire à énergie positive d'ici 2050 avec 1800 GWh de consommation annuelle et,
- territoire zéro carbone dès 2040 avec moins de 475 000 tCO<sub>2</sub>eq/an et autant de séquestration sur le territoire.

### **PROPOSITIONS**

- Organiser dès maintenant un cycle de travail de prospective territoriale pour préparer le cadre et la structure du PCAET 2029-2035;
- Intégrer le critère démographique dans la stratégie du PCAET 2029-2035;
- Conserver l'approche en Scope3 dans le diagnostic du PCAET 2029-2035, qui permet de montrer les émissions de carbone importées, pour évaluer l'évolution du bilan carbone de notre territoire avec justesse;
- En annexe du diagnostic du PCAET 2029-2035, publier la méthode et les notes de calculs des émissions carbone du territoire.

## **AIR : BEAUCOUP D'ÉTUDES VOLONTAIREMENT EXCLUES DU DIAGNOSTIC**

Le diagnostic sur l'air souffre de nombreuses lacunes. Les services Transition Énergétique et Résilience Écologique de la Communauté d'Agglomération de la Rochelle ont participé à une étude de la cartographie du risque de cancer sur la zone comptant les 28 communes de l'Agglomération de La Rochelle sous l'impulsion du Comité Départemental de la Ligue contre le Cancer de Charente-Maritime [4]. Pourquoi cette étude n'est-elle pas fournie dans le diagnostic ? Ce document pointe une « situation locale défavorable pour la mortalité et les affections de longue durée (ALD) par cancer ». Avec un taux standardisé de décès par tumeur maligne, entre 2012 et 2016, rapporté à la population, de 261 contre 241 pour l'ensemble de la France.

Cette étude vient compléter des études réalisées par La Ligue contre le Cancer de Charente-Maritime régulièrement actualisée qui s'intéresse à l'« *Incidence des tumeurs solides et des hémopathies malignes chez les résidents des communes de Saint-Rogatien et de Périgny (Charente-Maritime) de 2008 à 2019* », réalisée à partir registre des cancers du Poitou-

Charentes.

On pourrait également apporter à ce diagnostic quelques chiffres des taux records de vente de pesticides et de molécules retrouvées dans l'air dans les très rares endroits où on les a recherchées, c'est à dire sur les capteurs de Montroy et du Grand port de La Rochelle à La Pallice, qui révèlent notamment une forte exposition à des substances cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR), ou à de nouvelles molécules comme le prosulfocarbe dont on a pas eu le temps de démontrer la toxicité.

### **PROPOSITIONS**

- Intégrer toutes les données collectées par l'ATMO, par les structures associatives et publiques ayant collecté des statistiques sur les taux de cancers environnementaux, sur les concentrations de particules dans l'air sur les zones agricoles notamment, dans le diagnostic..
- Publier et communiquer sur les expositions et usages à risques, ainsi que les origines de ces risques.

## **ENERGIE : DES BESOINS D'ÉNERGIE SOUS-ÉVALUÉS**

Le bilan énergétique du territoire a été réalisé en choisissant une méthode de calcul qui ne permet pas de montrer les calories importées dont notre territoire a besoin pour maintenir son niveau de production. La consommation énergétique, évaluée à 3630 GWh/an, ce qui est déjà énorme, est une consommation sous-évaluée car seule l'énergie nécessaire pour faire fonctionner le territoire est calculée ; l'énergie nécessaire pour produire les matériaux, les objets et les services n'est pas prise en compte. Il eut été pertinent que ce diagnostic énergétique soit réalisé sur le modèle du Scope 3 utilisé pour faire passer des bilans carbone.

Ainsi, lorsque le diagnostic explique que *"le territoire consomme 9 fois plus d'énergie qu'il n'en produit"*, il est même optimiste car ne tient pas compte de toutes les consommations d'énergie qui sont faites ailleurs pour soutenir notre consommation locale.

Par ailleurs, un gisement d'énergies renouvelables nous semble sous-évalué : celui des biodéchets. La CdA de La Rochelle dispose d'une flotte importante de bus de ville avec une partie alimentée dorénavant avec des agro-carburants. A ce jour, la filière, tout comme la filière diesel est totalement dépendante d'un gisement issu d'un marché mondialisé sans aucun scrupule éco-socio responsable, qui peut même encourager l'extraction du gaz de

schiste, la déforestation de l'Amazonie dans une recherche de productivité toujours plus rentable. Hors une filière locale de biocarburants est en cours de développement à l'échelle départementale issue des biodéchets des coopératives viticoles et de la récupération des huiles usagées collectées dans la restauration. Il s'agit d'un gisement constant à coût fixe, non soumis aux aléas du marché et producteur d'emplois locaux non délocalisables.

### **PROPOSITIONS**

- Intégrer l'énergie induite dans le calcul des besoins énergétiques du territoire dans le diagnostic du PCAET 2029-2035;
- En annexe du diagnostic du PCAET 2029-2035, faire figurer la méthode de calcul pour les gisements d'énergies renouvelables;
- Ré-évaluer le gisement que constituent les biodéchets.

# Un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) qui ne permettra pas d'atteindre les objectifs qu'il se fixe

---

## UN PLAN CONSTRUIT SANS LE TERRITOIRE ET SANS BUDGET LISIBLE

### Un plan construit sans le territoire

**L'Agglomération de La Rochelle est le seul pilote du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Seul pilote de construction, et seul pilote dans la mise en œuvre.**

Malgré 7 années de retard par rapport au délai légal d'adoption d'un PCAET, ni les citoyennes et les citoyens du territoire, ni les élu-e-s des communes du territoire n'ont été suffisamment associé-e-s à la construction du document. Aucune réunion publique n'a été tenue avant ou pendant la rédaction de ce document.

La gouvernance dans le suivi de la mise en œuvre est le parent très pauvre de ce document. La gouvernance se restreint aujourd'hui aux services de Communauté d'Agglomération, ce qui est très loin de représenter l'intégralité du territoire. Si chacune des actions mentionnent des **partenaires**, qui sont donc impliqués dans la réalisation, il nous paraît étonnant que les **communes** ne figurent pas dans les fiches actions, et donc dans le pilotage de ce document.

Sur l'action 3 "*Impliquer les citoyens dans l'action territoriale de lutte contre le changement climatique*", il s'agit encore d'actions de communication à destination des citoyens. La communication, c'est bien, mais ça ne met pas en mouvement un territoire ! En outre, les actions de communication, visant "l'effet colibri", individualisent le problème et contribuent à culpabiliser les gens sans que les actions qu'ils parviendront à mettre en place ne soient suivies d'effets réels sur le dérèglement climatique, la qualité de l'air et les consommations/productions d'énergies. Les démarches individuelles ne peuvent en réalité concourir qu'à 20 % de l'effort; le reste revient à l'organisation de la société sous l'impulsion des politiques publiques des



collectivités et de l'État.

### **PROPOSITIONS**

- Intégrer les élu-e-s des communes dans le pilotage du PCAET;
- Intégrer les citoyen-ne-s au pilotage du PCAET en désignant 2 membres du Conseil de Développement;
- Intégrer les structures associatives dont l'objet social relève de la lutte contre le dérèglement climatique, pour la qualité de l'air et pour le développement local des énergies renouvelables au pilotage du PCAET 2023-2030.

## **Un plan construit sans budget lisible**

S'il y a bien des mesures qui ont été chiffrées, le "plan" proposé est illisible sur le volet budgétaire. Certaines actions sont **sans budget**, ce qui témoigne d'une absence de comptabilité analytique pour faire ressortir le temps passé des agents, bureaux d'études et cabinet de conseils sur la mise en œuvre du PCAET. Certaines actions sont **sans durée**, ce qui ne permet pas de savoir si les budgets fléchés ont vocation à être reconduit, révisés ou si on est sur une dépense unique. En outre, certains budgets sont assignés à plusieurs actions, **sans visibilité** sur la ventilation prévue pour les différentes actions.

Aussi, certaines enveloppes nous semblent avoir été ajoutées pour **gonfler artificiellement le budget général** du PCAET. Certains gros investissements, comme le remplacement des véhicules de ramassage des déchets, ont été ajoutés au plan, alors qu'il est plausible que la dépense aurait été faite, sans le PCAET et sans préoccupation d'adaptation du territoire au dérèglement climatique.

Par ailleurs, les budgets mentionnés ne concernent que des enveloppes CdA de La Rochelle ; il n'y a pas de consolidation avec les investissements et dépenses au titre des communes de l'Agglomération. Par exemple, 10K€ sont prévus par la CdA de La Rochelle pour aider les communes à planter des haies. Or, on ne sait pas ce que ces dernières apportent en dépenses pour ces actions.

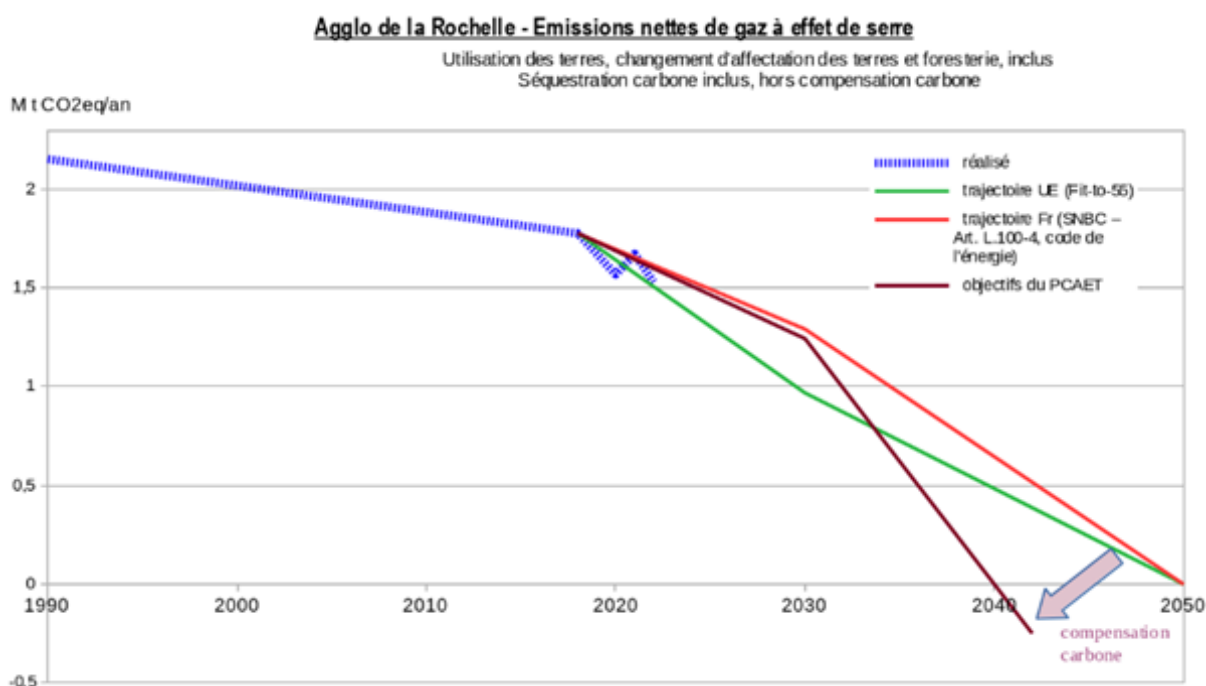
Ainsi, avec les éléments contenus dans ce plan, il est impossible de connaître le budget induit par la mise en œuvre de ce PCAET, impossible de juger si ce budget est suffisant ou pas, impossible de juger ni notre territoire sera capable de tenir la dépense dans le temps... Et donc **impossible de savoir si budgétairement, ce plan nous permettra d'atteindre les objectifs actés pour 2030 (et encore moins ceux pour 2050 !)**

## PROPOSITIONS

- Compléter et consolider les fiches-actions pour en assurer un suivi et une évaluation pertinents et transparents;
- Construire un plan pluriannuel d'investissements permettant une lisibilité des chantiers à engager jusqu'en 2030;
- Construire des indicateurs de suivi mise en oeuvre.

## CLIMAT : DES OBJECTIFS AMBITIEUX... POUR APRÈS 2030 ET SANS MESURE D'ENVERGURE

### Sur la réduction des émissions envisagée



La stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre est ambitieuse en cela qu'elle propose d'être neutre en carbone d'ici 2040, conformément au projet La Rochelle Territoire Zéro Carbone.

Toutefois, ni la temporalité des efforts, ni les mesures envisagées ne sont convaincantes quant à la faisabilité d'atteindre ces objectifs. Comme le figure le schéma ci-dessus, **l'essentiel des efforts** en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre **se concentre sur la période 2030-2040; il s'agit donc ni plus ni moins d'un report de l'essentiel de l'effort sur le prochain PCAET. Or, ce sont pourtant les premières réductions d'émissions qui sont les plus faciles à identifier et réduire.** Autrement dit, plus

notre territoire aura réduit une part de ses émissions de gaz à effet de serre, plus le rythme de progression vers l'objectif de neutralité carbone va ralentir.

La faiblesse des objectifs à échéance 2030 se traduit dans des actions insuffisantes pour espérer être neutres en carbone d'ici 2040.

Par exemple, sur les deux secteurs particulièrement émetteurs et pour lesquels la Communauté d'Agglomération exerce une compétence, à savoir les mobilités et le logement/foncier, les mesures prévues sont timides.

L'action 14 "Créer un territoire qui favorise la mobilité décarbonée" mentionne le fait de lutter contre la voiture individuelle, d'encourager la voiture électrique et de développer l'offre de stationnement. **Même dans ce document de prospective, la voiture reste au cœur du modèle des mobilités.** Si le covoiturage est un mode de transport à encourager, il ne doit être qu'un dernier recours. Si la voiture électrique apporte des solutions à la marge, notamment pour des mobilités urbaines dans des zones à forte pollution de l'air, elle doit rester une solution très marginale. Les émissions carbone liées à la fabrication et l'utilisation des véhicules électriques équivalent voire dépassent celles dépensées pour un véhicule thermique ; sans un recalibrage drastique du poids des voitures, le véhicule électrique n'apporte rien à l'atténuation du dérèglement climatique.

Si la voiture reste centrale dans le volet mobilités du PCAET, la **massification de l'offre de transports en commun est au contraire très timide.** Le nouveau réseau de bus 2025 n'est même pas intégré comme un outil au service du PCAET, alors qu'il y a un réel besoin d'une massification de l'offre à destination des zones d'emplois.

## Une séquestration carbone surestimée

L'estimation de la séquestration carbone du territoire rochelais est réalisée en conjuguant :

- l'utilisation du bois d'œuvre et bois industrie en substitution de ressource d'origine fossile (-4 114 tCO<sub>2</sub>/an);
- l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et foresterie (+2 072 tCO<sub>2</sub>/an);
- les pratiques agricoles favorables au stockage carbone (-74 tCO<sub>2</sub>/an) ;
- et la séquestration marine (-105 061 tCO<sub>2</sub>/an).

Or, sans jamais préciser en quoi cette bande côtière de plus de 40 000 ha ferait partie du territoire de l'agglomération rochelaise, ni même présenter la moindre cartographie, **le diagnostic semble intégrer au calcul de la séquestration carbone des écosystèmes marins** faisant manifestement

partie du domaine public maritime, propriété de l'Etat.

L'estimation de la **séquestration carbone** apparaît donc **largement surestimée**.

### **PROPOSITIONS**

- Créer un choc de l'offre de transports en commun pour permettre un réel et rapide report modal;
- Réserver l'utilisation de la voiture, thermique ou électrique, à celles et ceux qui en ont véritablement besoin (professionnels de santé, personnes handicapées, transports de matériaux lourds etc.);
- Réorienter géographiquement les actions de compensation engagées par la Coopérative Carbone Rochelaise sur des zones du territoire.

## **AIR : DES MESURES TRÈS LIMITÉES ET DÉJÀ INEFFICACES**

**Le cadre réglementaire proposé est très restreint;** il se limite principalement à la surveillance du dioxyde de soufre, oxydes d'azote, ammoniac et de ozone. Pourtant, la qualité de l'air est une préoccupation majeure des citoyens : 70 % des français se disent inquiets des effets de la qualité de l'air sur leur santé. Sur le territoire de l'Agglomération cette **inquiétude est d'autant plus vive qu'un cluster de cancers pédiatriques** a été identifié. Aussi, il est nécessaire de dépasser le cadre réglementaire prévu et de porter l'ambition d'agir pour une réduction effective des présences de pesticides dans l'air.

Dans cette perspective, il eut été opportun de solliciter les services d'ingénierie d'ATMO pour compléter le diagnostic. En effet, ATMO propose aux agglomérations un soutien en ingénierie pour un diagnostic territorial et il est **regrettable que nous n'ayons pas saisi cette opportunité pour établir un plan de situation effectif**, avec une carte stratégique air qui présente les points critiques et renseigne sur les particules en suspension, les particules fines et les concentrations de dioxyde d'azote.

Notre agglomération est particulièrement concernée par ses **risques de dégradations de la qualité de l'air**, en raison d'un usage d'**agriculture intensive** très consommatrice en pesticides sur la plaine d'Aunis, des **sites SEVESO** émetteurs, une **unité de valorisation de déchets** et un transfert de produits concentrés sur le **port de commerce de La Rochelle**. Ces facteurs de risquent en évidence les responsabilités sur l'exposome urbain et

professionnel. Des corrélations potentielles ne doivent pas être écartées avec une prévalence supérieure à la moyenne nationale sur nos territoires d'affections longues durées, de surmortalités prématurées élevées par cancers broncho-pulmonaires et du foie sur notre territoire.

A ce titre, la fiche action 8 *“Engager des actions spécifiques sur les polluants à enjeu”* proposée par l'Agglomération est d'une très grande faiblesse. Si elle établit que l'agriculture est le principal contributeur à la pollution atmosphérique, elle ne propose **aucun objectif quantifiable**. En outre, elle propose de **réduire l'exposition plutôt que de réduire les pollutions**. Les actions proposées passent ainsi complètement à côté de l'objectif de réduction des pollutions agricoles qui aurait dû prévaloir au regard du contexte sanitaire de notre territoire.

Et quand bien même l'Agglomération souhaiterait réduire l'exposition aux pollutions, en quoi une application dont l'utilisation sera facultative, permettra-t-elle de protéger les riverains ? Pourquoi est-ce aux habitants de s'enfermer quand d'autres polluent ? D'autres méthodes d'agriculture existent, et permettent de concilier agriculture et qualité de l'air. De plus, la mesure sur la modification des assolements à proximité des zones habitées, si nous en comprenons l'intention, risque de ne rester qu'un vœu pieu sans une politique agricole un peu plus musclée en moyens humains et financiers. Idem, la mesure confiant la qualité de l'eau de nos points de captage au seul programme Re-Sources dont nous ne comptons plus les rapports montrant son inefficacité, nous semble inquiétant et révélateur du manque de volonté politique de l'Agglomération à agir sur ce volet.

## **PROPOSITIONS**

Compte-tenu des enjeux et des lacunes de ce plan, nous suggérons d'y intégrer :

- Instituer des campagnes d'information et de prévention pendant les campagnes de traitement aux pesticides de synthèses, tout particulièrement à destination des populations les plus vulnérables (femmes enceintes, enfants, personnes souffrant de pathologies), montrant les facteurs de risque et les moyens de s'en protéger;
- Généraliser la pose de capteurs dans les zones à risques, afin d'identifier de nouveaux facteurs de risques et de documenter la santé environnementale de notre territoire; par exemple, à proximité de tous les jardins collectifs (jardins ouvriers, familiaux...) que compte l'Agglomération et à proximité des écoles.

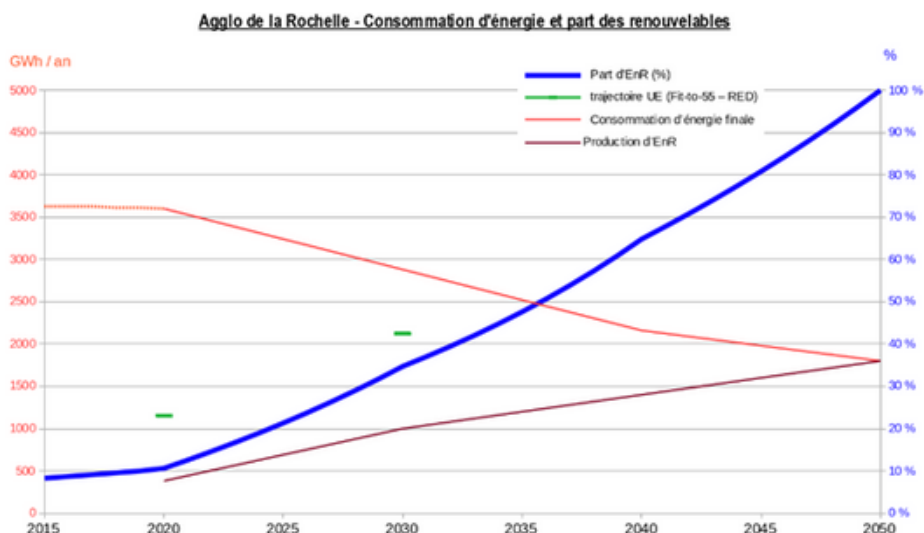
- Soutenir et accompagner la bifurcation agroécologique avec des objectifs ambitieux sur la conversion à l'agriculture biologique ou à l'agriculture de conservation des sols.
- Réaliser des études épidémiologiques élargies sur notre territoire;
- Financer des programmes de recherche en collaboration avec d'autres collectivités comme par exemple en sollicitant la stratégie scientifique du conseil régional, qui peut par ailleurs être sollicité et mandaté pour le financement d'un diagnostic.

## ENERGIE : OBJECTIFS DE RÉDUCTION NÉCESSAIRES MAIS INTENABLES, OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DES ENR SOUS-ÉVALUÉS ET PLAN MAL STRUCTURÉ

### Sur l'objectif de réduction

La stratégie énergétique du territoire repose sur 2 piliers : d'un côté, **réduire**, à savoir passer d'une consommation de 3630 GWh/an en 2020 à une consommation de 2900 GWh/an en 2030, puis 2160 GWh/an en 2040 et 1800 GWh/an en 2050 ; de l'autre, **développer la production locale d'énergies renouvelables**, à savoir passer d'une production de 380 GWh/an en 2020 à une production de 1000 GWh/an en 2030, puis 1800 GWh/an en 2050.

Dans la présentation du plan, les courbes sont linéaires. Pourtant, nous sommes **déjà en retard sur nos objectifs de sobriété**. La consommation de référence est de 3600 GWh/an en 2015 et 2020, et probablement 2023. **Il ne reste donc plus que 7 ans (au lieu de 15) pour diminuer de 700 GWh/an la consommation du territoire, soit retirer 20% de la consommation actuelle.**



Les **mesures contenues dans le plan sont trop faibles** pour espérer atteindre cet objectif d'ici 2030. La principale mesure de "sobriété" (qui est en réalité une mesure d'efficacité énergétique plus que de sobriété) concerne la **rénovation thermique des bâtiments**. Partant du principe qu'aujourd'hui 500 logements font l'objet de rénovation thermique chaque année, la CdA pourrait augmenter ce rythme à 2000 par an, pour atteindre les 15000 résidences principales rénovées en 2030, baissant la consommation d'environ 15% pour le secteur résidentiel. Ces chiffres nous semblent largement surévalués par rapport au budget fléché sur cette mesure, à savoir 600000 euros/an. D'abord, sur la croissance du nombre de logements rénovés, si le budget reste constant comme le laisse entendre le document, c'est un accompagnement d'environ 300 euros par logement qui est prévu par l'Agglomération, ce qui est très peu, compte tenu des coûts des rénovations véritablement efficaces. En outre, la rénovation énergétique de 2000 logements ne précise pas la **qualité de cette rénovation** : la très grande majorité des rénovations engagées sur le territoire concerne aujourd'hui des aménagements qui n'améliorent qu'à la marge l'efficacité énergétique des bâtiments (cf. débat sur la délibération relative à la Plateforme rochelaise de rénovation énergétique du Conseil communautaire du 4 mai 2023).

Par ailleurs, d'après l'action 10 "*Contribuer à l'amélioration des performances énergétiques du parc bâti privé*", il n'est prévu **aucune obligation de production de logement énergétiquement efficace**, dans les cahiers des charges ou lors de la phase achat. Rien n'est prévu non plus pour rénover les passoires thermiques nouvellement acquises.

## **PROPOSITIONS**

- Pour réduire réellement les consommations liées au secteur résidentiel, il est primordial pour la Plateforme rochelaise de rénovation énergétique (PRRE) de :
- • Disposer d'un **budget nettement revu à la hausse** pour accompagner la rénovation thermique des bâtiments;
  - • Proposer un accompagnement pour tous, mais un soutien uniquement pour les rénovations globales;
  - • Mener une politique du "aller-vers", c'est-à-dire en allant chercher les passoires thermiques;
  - • Ancrer la sobriété énergétique dans les politiques publiques locales.



## Sur l'objectif de développement des EnR

Pour rattraper son retard, le diagnostic territorial fait apparaître des gisements d'énergie renouvelable et la part considérée comme exploitable de ces gisements. Cette **estimation du gisement de production** d'énergies renouvelables apparaît **surestimée pour l'éolien, incomplète pour le solaire** et même **lacunaire pour la géothermie ou la biomasse**. En outre, il reste sur un objectif de production de 1000 GWh/an en 2030 et de 1800 GWh/an en 2050, le PCAET ne propose qu'un mix énergétique incomplet à l'échéance 2030 : si une base de production de 400 GWh/an est assuré par un mix de projet en service ou programmés, alliant bois, géothermie, incinération des ordures ménagères et photovoltaïque, **il reste à déterminer le mix énergétique des 600 GWh/an à déployer d'ici 2030**. 60% du plan de développement des EnR sur le territoire reste donc à composer, de toute urgence, car il faudra l'avoir déployé avant 2030.

Pour le **photovoltaïque** (sur toiture et en ombrière, particulièrement), le gisement exploitable d'ici 2030, tout comme le gisement potentiel, sont clairement **sous-évalués**, notamment au regard de la dynamique et à l'évolution de la réglementation (code de la construction et de l'habitat) introduite par la loi n°2023-175 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables. L'obligation d'ombrières sur parking s'imposera d'ici 2028 à tous les parkings publics comme privés de plus de 1500 m<sup>2</sup>. L'obligation d'installation de panneaux photovoltaïques en toiture s'imposera à toutes les constructions et tous les bâtiments non résidentiels de plus de 1000 m<sup>2</sup>, même anciens, d'ici 2028. Avec l'adoption de technologies récentes, une généralisation en secteur urbain sauvegardé est même envisageable.

Pour l'**agri-voltaïsme**, la rédaction du PCAET est manifestement lacunaire voire obsolète, car il n'intègre pas les évolutions législatives pourtant engagées dès juin 2022 au Sénat [5]. Le document ne présente aucun élément de calcul ni d'orientation permettant d'estimer un gisement. Ainsi, 5% de la SAU avec un taux de couverture de 30 à 40% permettrait d'envisager une production supplémentaire de 450 GWh/an. Le besoin de foncier agricole étant également un enjeu pour construire notre souveraineté alimentaire territoriale portée dans le Plan Alimentaire de Territoire, cette possibilité doit être débattue à l'aune des cultures potentielles et de la construction de notre mix énergétique.

Pour la **géothermie**, le potentiel d'exploitation de la nappe de l'Aunis tant pour le refroidissement que pour le chauffage est oubliée ou ignorée, alors que le diagnostic met en évidence l'opportunité et la rentabilité de certains réseaux de chaleur.

La **filière bois** est négligée alors que le potentiel de gisement est conséquent



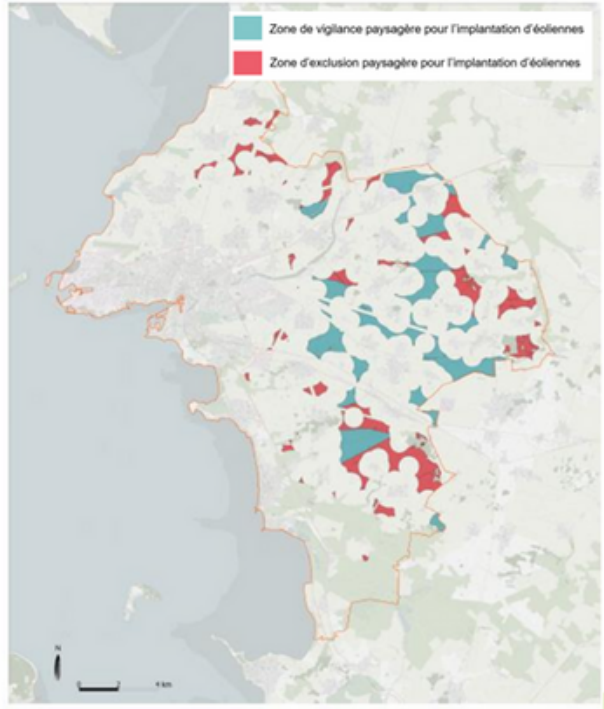
à long terme (2050) si tant est que l'on se décide vraiment à planter (haie, forêt péri-urbaine...).

Pour **l'éolien**, le gisement potentiel apparaît surévalué, voire démesuré. Le gisement potentiel évalué à 1 240 GWh/an signifierait l'installation de 130 éoliennes, ce qui semble ni envisageable ni souhaitable. Le diagnostic estime un gisement éolien exploitable de 325 GWh/an, ce qui correspond à un peu plus de 30 éoliennes terrestres. Cet objectif nous semble ambitieux au regard des enjeux environnementaux et du contexte local déjà tendu sur ce sujet.

Beaucoup de données existent déjà et identifient les zones propices au déploiement des énergies renouvelables, comme les cartes produites dans le cadre du guide paysager ou encore la carte des zones propices fournie par l'Etat.



Extrait de la cartographie des énergies renouvelables, disponible sur <https://www.ecologie.gouv.fr/lancement-du-portail-cartographique-des-energies-renouvelables>



Extrait du guide paysager de l'Agglomération rochelaise, en annexe du projet de PCAET

## **Consommation comme production, le PCAET arrêté ne propose aucun mix énergétique ni pour 2030 ni pour 2050.**

De plus, il ne présente ni n'introduit l'élaboration d'**aucune zone d'accélération pour le développement des énergies renouvelables** alors que celles-ci sont devenues une pièce obligatoire des PCAET.

Cette planification des EnR est pourtant essentielle pour engager la transition énergétique et l'autorité environnementale l'a particulièrement rappelé dans son avis. Avec la modification du PLUi de 2022-2023, la CdA de La Rochelle a manqué une nouvelle occasion pour rendre cohérents ses documents de planification.

### **PROPOSITIONS**

- Planifier le déploiement des énergies renouvelables sur notre territoire, à la fois sur la localisation et la programmation dans le temps
- Organiser d'urgence une convention locale pour l'élaboration du mix énergétique 2030 et la localisation des zones de déploiement d'énergies renouvelables. A minima, proposer cette mission au Conseil de développement;
- Subventionner massivement et s'appuyer sur les démarches coopératives engagées par les forces vives du territoire, comme Les Lucioles, À nous l'énergie et la Coopec pour multiplier les projets d'énergie citoyenne sur le territoire.
- Intégrer les zones de déploiement et d'accélération des énergies renouvelables dans le PLUi.
- Prévoir du budget et des moyens humains pour former les acteurs du territoire (agents, entreprises, associations etc.) aux enjeux du PCAET.

# Sources

[1] Ministère de l'écologie et de la Cohésion des territoires, *L'empreinte carbone de la France de 1995 à 2021*, publié le 4 novembre 2022, disponible sur [https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/lempreinte-carbone-de-la-france-de-1995-2021#:~:text=En%202021%2C%20l%27empreinte%20carbone%20par%20personne%20est%20estim%C3%A9e%20%C3%A0,eq%2Fpersonne\)%20et%202021](https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/lempreinte-carbone-de-la-france-de-1995-2021#:~:text=En%202021%2C%20l%27empreinte%20carbone%20par%20personne%20est%20estim%C3%A9e%20%C3%A0,eq%2Fpersonne)%20et%202021)

[2] Carbone 4, *[MyCO2] Empreinte carbone française moyenne, comment est-elle calculée ?*, publié le 11 janvier 2022, disponible sur : <https://www.carbone4.com/myco2-empreinte-moyenne-evolution-methodo>

[3] notre-environnement, *Les émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture*, disponible sur : <https://www.notre-environnement.gouv.fr/themes/climat/les-emissions-de-gaz-a-effet-de-serre-et-l-empreinte-carbone-ressources/article/les-emissions-de-gaz-a-effet-de-serre-de-l-agriculture>

[4] Article de Sud Ouest du 1er mars 2023, *Agglo de La Rochelle : pourquoi le cancer frappe-t-il plus fort qu'ailleurs ?*, <https://www.sudouest.fr/sante/agglo-de-la-rochelle-pourquoi-le-cancer-frappe-t-il-plus-fort-qu-ailleurs-14240438.php>

[5] La galaxie Sénat, *Développement de l'agrivoltaïsme*, disponible sur : <https://www.senat.fr/leg/pp121-731.html>